

DECRET N°2013-240 DU 03 MAI 2013

Chargeant Monsieur **Benoît Assouan DEGLA**, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes, de l'intérim de Monsieur **Lambert KOTY**, Ministre des Travaux Publics et des Transports pour compter du **22 avril au 03 mai 2013**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le décret n° 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : pour compter du **22 avril au 03 mai 2013**, Monsieur **Benoît Assouan DEGLA**, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes, assurera l'intérim de Monsieur **Lambert KOTY**, Ministre des Travaux Publics et des Transports.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 03 mai 2013


Dr Boni YAYI